



la
cgt **JUSTICE**
PJJ
vous informe !



DIRPJJ - SUD

CANICULE: QUELLES CONSIGNES ? QUELLES PROTECTIONS POUR LES AGENTS ET LES FAMILLES.

Alors que plusieurs départements sont placés en vigilance canicule et que certains territoires sont concernés par une vigilance rouge, la CGT PJJ Sud s'interroge sur les mesures concrètes mises en œuvre pour protéger les agents, les jeunes accompagnés et les familles reçues dans nos services.

À ce jour, les consignes apparaissent insuffisamment identifiées, voire inexistantes dans de très nombreux services.

POUR LES AGENTS : QUELLES MESURES DE PROTECTION ?

Face aux fortes chaleurs, quelles dispositions sont prévues concernant :

- l'accès garanti à de l'eau potable fraîche ou à des bouteilles d'eau
- la mise à disposition de ventilateurs ou de systèmes de climatisation fonctionnels
- l'adaptation des locaux lorsque les températures deviennent excessives
- l'organisation du travail et l'aménagement des horaires
- le recours facilité au télétravail lorsque les missions le permettent
- la limitation des déplacements professionnels, notamment dans les départements placés en vigilance renforcée ou rouge
- l'évaluation des risques par les encadrants et la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées ?

POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES : QUELLES ADAPTATIONS DES PRISES EN CHARGE ?

Nous demandons que les services adaptent leur fonctionnement afin de garantir la sécurité de tous :

- éviter les convocations et rendez-vous aux heures les plus chaudes de la journée ;
- privilégier, lorsque cela est possible, les contacts à distance
- reporter ou adapter les activités physiques et les sorties extérieures
- prévoir un accès permanent à l'eau
- veiller particulièrement aux publics les plus vulnérables : jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées ou fragilisées.

LA CGT PJJ Sud demande à l'administration :

- une communication immédiate et claire des consignes applicables ;
- l'identification des mesures de protection mises en œuvre dans chaque service ;
- l'adaptation des organisations de travail lorsque les températures l'exigent ;

La mobilisation de tous les moyens nécessaires pour préserver la santé des agents, des jeunes et des familles font partis des missions de service public.

La protection de la santé et de la sécurité n'est pas une option.